

**MAIRIE**  
DE  
**SAINT-VICTOR**  
24350

Saint-Victor, le 18 novembre 2020

Tél. 05 53 90 31 80  
Fax. 05 53 90 32 69

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, Les autorités sanitaires et vétérinaires françaises sont depuis plusieurs semaines très attentives à l'évolution de la situation sanitaire internationale en matière d'influenza aviaire hautement pathogène. Après plusieurs pays du Nord de l'Europe, la France a détecté un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de souche H5N8 en Haute-Corse.

Compte tenu du risque d'introduction du virus de l'IAHP via l'avifaune sauvage sur le territoire national, le Ministre de l'Agriculture a décidé par arrêté du 16 novembre, de **relever le niveau de risque au niveau "Elevé"**.

C'est pourquoi, il vous est demandé, dans le cas où vous posséderiez des volailles de basse-cour (poules, pintades, dindes, oies, canards, pigeons, etc.) d'en faire la **déclaration en mairie** au moyen de l'imprimé ci joint **avant la fin novembre**.

Il vous appartient également de respecter les mesures de biosécurité :

- d'assurer **soit la claustration des animaux soit la mise sous filets**
- d'assurer la **surveillance clinique quotidienne** des animaux

Ces mesures s'adressent à **tous les détenteurs de volailles**, y compris les non professionnels qui possèdent des volailles pour leur consommation personnelle.

Si vous ne possédez pas de volaille, ne tenez pas compte de courrier.

Je suis à votre disposition, ainsi que les adjoints et la secrétaire de mairie, pour vous apporter toute précision complémentaire que vous souhaiteriez ainsi que pour vous aider à remplir l'imprimé si vous le souhaitez.

Je compte sur votre civisme et vous prie de croire à mes sentiments dévoués.

La Maire  
  
Prisca MORTIER